



PROCES-VERBAL N° 3

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Mardi 2 septembre 2025

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM VINCENTI Philippe - PLAZA Pierre Paul

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Rappel du Règlement des Compétitions Vétérans de la Ligue Corse de Football

RAPPEL : Le Président du club engage sa responsabilité lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football. Il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs soit en possession d'une licence vétérans de son club à jour. Il doit vérifier que tous les participants à la rencontre figurent bien sur la feuille de match.

Les compétitions vétérans sont destinées aux joueurs de plus de 35 ans.

Article 1 : Engagement en Championnat Vétérans

- Pour valider son engagement, chaque club doit avoir au minimum 12 licences joueurs vétérans par équipe engagée (licence Foot Loisir pas acceptée) validées au 20 septembre 2025 pour être pris en compte par la Commission pour l'élaboration des poules (**sans ces 12 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat**).

- Toute demande d'engagement doit obligatoirement s'effectuer via Footclub avant le 1^{er} septembre.

- Le club qui engage une équipe en championnat vétérans se doit d'honorer son engagement sous peine de sanction financière (Cf tarifs site de la LCF)

Article 2 : Organisation des rencontres et calendrier

- Le club recevant a la charge d'organiser la rencontre, de contacter le correspondant du club visiteur et de fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre, en fonction du calendrier de la LCF. En cas de report de match, la Commission doit être avertie par l'équipe recevante (raison du report, date de reprogrammation) sous peine de perte du match pour l'équipe recevante.

- Le club recevant doit faire parvenir la feuille de match au plus tard 48h après la rencontre

- La Commission des Vétérans procède à l'homologation des rencontres au plus tard 1 mois après la date du match.

- En cas de feuille de match manquante, le club recevant sera déclaré forfait par la Commission, et sera sanctionné en suivant le règlement et les tarifs de la LCF.

- Les rencontres se déroulent en football à 8 et sur 2 périodes de 30 minutes en auto arbitrage

- Afin d'uniformiser le règlement dans les 2 départements les tacles sont interdits.

Article 3 : les compétitions

- 2 championnats organisés par les Commissions des Vétérans du Nord et du Sud :
 - En Haute-Corse selon le nombre d'engagements :
 - Une 1ère phase qualificative
 - Une 2^{ème} phase
 - En Corse du sud selon le nombre d'engagements :
 - Une 1 ère phase qualificative
 - Une 2^{ème} phase

Si le nombre d'engagements n'est pas assez important, la Commission se réserve le droit d'organiser le championnat sur une seule phase.

- La Coupe de Corse selon le nombre d'engagements :
 - Une phase géographique
 - Haute-Corse
 - Corse du Sud
 - Une phase finale
- Le Challenge selon le nombre d'engagements :
 - Une phase géographique
 - Haute-Corse
 - Une phase finale

2- Championnat Vétérans

Le Championnat débutera la semaine du **13 octobre 2025**. Les équipes engagées se doivent d'être à jour au niveau de leurs licences au plus tard le **20 septembre** sous peine de ne pas être **pris en compte pour l'élaboration des poules et donc de ne pas participer au championnat**.

Equipes engagées au 1 septembre 2025 : 39 équipes sous réserve de validation de la part de la Commission (**12 licences par équipes engagées validées au 20 septembre**).

AS A CAFETERIA	PIEVE DI LOTA	AS FURIANI AGLIANI
AS SQUADRA NOVA	FC BEVINCU	FC ORIENTE
AS SEDDA	ASPEN	GFCBL 1
AS CASINCA 1	FC U NIOLU	GFCBL 2
AS CASINCA 2	MANDRIALE	FJEB
AS CASINCA 3	FC FICABRUNA	GALLIA LUCCIANA
AS CASINCA 4	US PIETRANERA	JS CALVI

TOHO NEW TEAM	FC PIETRABUGNO	US MONTICELLO ST REPARATA
SPORTING FINANCES	FC LUPINU	FC ORTALE BIGUGLIA
SPORTING FANGU	SCOLA FUTSAL	AS SIBERI
FC BALAGNE	FC CONCA D ORO	I STORTI BALLO
FC IGESA	US CORTE 1	US CORTE 2
CORSIKALEDONIE	AS CAPI CORSU	CONS CASATORRA

RAPPEL :

Les clubs ayant engagées plusieurs équipes doivent avoir obligatoirement 12 licences validées par équipes engagées (dans le cas contraire une seule équipe sera prise en compte le **20 septembre**).

La Commission a fait un point sur les licences vétérans ce jour et très peu d'équipes ont le nombre nécessaire de licences pour confirmer leur engagement.

La Commission met en garde les clubs et les encouragent faire le nécessaire très rapidement. Aucune dérogation ne sera accordée.

3- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu **mardi 22 septembre 2025** à 17 heures 30.